



PRÉFET
DE LA CORRÈZE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique unique sera ouverte en mairie de Lubersac, pendant 33 jours consécutifs, du jeudi 15 juin 2023 au lundi 17 juillet 2023 inclus, sur le projet déviation routière du bourg de Lubersac porté par le conseil départemental de la Corrèze. L'enquête publique unique porte sur :

- une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement ;
- une demande de déclaration d'utilité publique au titre des articles L. 121-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Le projet consiste en la création d'une voie nouvelle à deux voies d'une longueur de 3,39 kms.

Monsieur Pierre MONTEIL, retraité du crédit agricole, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, sera tenu à la disposition du public du jeudi 15 juin 2023 au lundi 17 juillet 2023 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>,
- en mairie de Lubersac aux heures d'ouverture des services :
 - > du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30,
 - > le samedi de 09h00 à 12h00.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture - 1 rue Souham à Tulle aux heures d'ouverture au public et sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement et du cadre de vie.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu-à sa disposition en mairie de Lubersac,
- adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur :
 - par correspondance à la mairie de Lubersac (adresse postale : 3 rue du Général Souham 19210 LUBERSAC),
 - par courrier électronique adressé à pref-dup-expropriations@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel « *Enquête publique sur le projet de déviation du bourg de Lubersac* »).

Les observations et propositions du public reçues avant l'ouverture de l'enquête publique et après la clôture de l'enquête publique ne seront pas prises en compte.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Lubersac pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

- jeudi 15 juin 2023, de 09h00 à 12h00
- vendredi 23 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- samedi 1^{er} juillet 2023 de 09h00 à 12h00
- mercredi 12 juillet 2023 de 09h00 à 12h00
- lundi 17 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Lubersac,
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),
- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

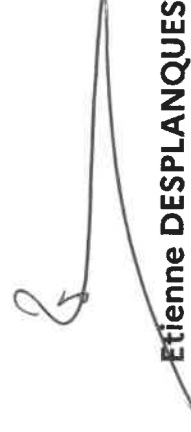
Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès M. Franck Totaro, chargé de mission Grands Projets Routiers au conseil départemental de la Corrèze (numéro de téléphone : 05 44 41 90 07 – courriel : ftotaro@correze.fr).

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté, sur les demandes d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté statuant sur la demande d'autorisation environnementale et la déclaration d'utilité publique seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 15 MAI 2023

Le préfet,



Etienne DESPLANQUES